

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413319866

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Plan pauvreté : conventions relatives à l'expérimentation d'un accompagnement individualisé des bénéficiaires du RSA entre le Département des Bouches-du-Rhône et les associations Air le fil d'Ariane, Programme d'orientation et d'insertion sociale (PROTIS) et Centre de culture ouvrière (CCO).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'Etat prévoit 21 mesures dont la création d'une garantie d'activité combinant accompagnement social renforcé et insertion dans l'emploi. Le suivi du public sera assuré par Pôle emploi dans le cadre de l'accompagnement global dit « généraliste » et par des opérateurs privés et associatifs dans le cadre d'un accompagnement plus « spécialisé » intégrant la prise en charge des problèmes de santé, en complément des problématiques sociales et professionnelles.

C'est dans ce contexte que le Département a proposé à l'Etat d'expérimenter un accompagnement global « spécialisé » avec plusieurs associations assurant par ailleurs une mission de lieu d'accueil RSA (suivi social de BRSA) et de l'inclure dans la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 entre l'Etat et le Département.

Le référent de parcours qui suivra et contractualisera le bénéficiaire du RSA dans le cadre de cette action innovante est un accompagnateur à l'emploi, soutenu par un référent social et un psychologue. Ce dernier travaille sur la remobilisation, la valorisation des potentialités et le savoir être. Il assure un rôle de « coach ».

Trois associations, Air le fil d'Ariane, PROTIS et CCO, ont ainsi proposé un projet d'accompagnement global spécialisé :

- les associations Air le fil d'Ariane et PROTIS proposent chacune de mobiliser un accompagnateur à l'emploi à temps-plein, un travailleur social à mi-temps et un psychologue dédié à 0,3 ETP. L'objectif est d'intégrer 70 personnes en accompagnement sur la durée de leur convention.
- l'association CCO propose de mobiliser deux accompagnateurs à l'emploi et un travailleur social à temps plein ainsi qu'un psychologue à mi-temps. L'objectif est d'intégrer 140 personnes sur la durée de la convention.

Au total 280 BRSA seront accompagnés durant cette année d'expérimentation.

L'accompagnement est d'une durée de 12 mois, pouvant être exceptionnellement renouvelé pour 6 mois. Il prend la forme d'entretiens individuels complétés par des ateliers collectifs.

L'objectif est d'engager une dynamique de parcours en vue d'une insertion professionnelle réussie. Sont ainsi comptabilisées :

- les sorties en emploi durable : CDI et CDD supérieur à 6 mois et à un temps partiel légal, intérim long, formation qualifiante ou professionnalisante ;
- les autres sorties en emploi : CDI et CDD inférieur à 6 mois et à un temps partiel légal, sorties en chantier d'insertion et en entreprise d'insertion ;
- les sorties dynamiques : orientation vers des dispositifs d'accompagnement à l'emploi renforcé (DAIE, PLIE, CCI, etc).

L'objectif de sortie « emploi » est de 30 % des sorties, soit 84 sorties au total.

Un rapport distinct propose à cette même Commission permanente un avenant à la convention « lieu d'accueil » conclue avec chacune des trois associations pour transférer un travailleur social (à temps plein ou à mi-temps) de l'activité « lieu d'accueil » vers le nouvel accompagnement global spécialisé. Aussi, il est proposé d'expérimenter cette action du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Ce rapport concerne le financement des associations Air le fil d'Ariane pour un montant de 107 000 €, CCO pour un montant de 189 421 € et PROTIS pour un montant de 106 602 € soit un total de 403 023 € cofinancés dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'Etat et le Département, dont 201 511,50 € représentent la participation de l'Etat.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL